

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17262**

### Intitulé

Directeur artistique en communication visuelle et multimédia

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut de communication nantais (ICN) - ECV atlantique, Institut de communication de Provence (ICP) - ECV, Institut de communication appliquée - Ecole de communication visuelle Paris (ICA/ECV), Institut de communication bordelais - Ecole de communication visuelle Bordeaux (ICB-ECV)	Dirctrice ICN/ECV, Dirctrice ICP/ECV, Directeur ICA/ICV, Directeur ICB-ECV

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

132g Arts appliqués à la communication et à l'audiovisuel

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Directeur artistique est un généraliste qui peut se spécialiser dans les domaines de la communication visuelle, de la pub, du multimédia, du packaging, de l'édition. Il est responsable de la conception, de la création d'un projet, de la stratégie à adopter. Il dirige une équipe chargée de sa réalisation (photographe, webdesigner, maquettiste) et assure le suivi et la bonne finition du travail.

Auto-entrepreneur ou freelance, il assume les responsabilités d'un chef d'entreprise ou d'un directeur d'agence.

Les compétences ou capacités évaluées

1 - Analyse

- comprendre le problème posé
- définir les besoins
- exposer clairement ses choix

2 - Stratégie

- se documenter sur la société du client
- suivre les évolutions des tendances et des techniques dans l'art graphique
- définir un concept
- le traduire dans une stratégie de communication

3 - Création

- concevoir des réponses originales par rapport au concept défini
- inventer une création qui utilise les techniques du graphisme et du multimédia
- réaliser en équipe la présentation de projets concrets

4 - Présentation des réalisations

- défendre et argumenter ses choix
- utiliser plusieurs supports
- maîtriser les logiciels graphiques et interactifs

5 - Réalisation, Direction artistique

- diriger une équipe
- organiser la réalisation du projet avec les différents acteurs de la réalisation
- maîtriser les contraintes techniques (impression, web, photo)

6 - Suivi de la réalisation et de la fabrication

- coordonner les différentes phases de la réalisation
- suivre la qualité de la réalisation
- gérer le planing

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout le secteur de la communication visuelle : design graphique, publicité, multimédia, interactivité (jeux, vidéos, webdesign), illustration, édition.

Ces fonctions s'exercent au sein d'agences de design, de publicité, des studios multimédias, d'entreprises ayant un service communication, de sociétés de presse ou d'édition ou en tant que freelance.

Directeur de création (DC), Directeur artistique (DA) en art graphique, en multimédia, en interaction, Directeur artistique web,

webdesigner, graphiste indépendant.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

**E1104** : Conception de contenus multimédias

**E1205** : Réalisation de contenus multimédias

**B1101** : Création en arts plastiques

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

I - Dans le cadre de la formation initiale, 4 composantes de la certification sont mises en oeuvre:

Le contrôle continu permet d'évaluer les connaissances acquises dans les matières théoriques : culture graphique, histoire de l'art, sémiologie, marketing... mais aussi dans les études de cas ou à l'occasion de workshops. Il peut porter sur un travail personnel ou réalisé en équipe.

Le jury de certification vérifie le savoir-faire en matière de création, l'originalité et la diversité des réalisations, leurs qualités artistiques et techniques, l'aisance dans la présentation orale.

Les stages sont l'occasion de contrôler l'adaptation et la participation à un travail en équipe au sein d'une organisation professionnelle.

Le Mémoire évalue la structuration de la pensée, la force des arguments, la qualité de la formulation.

Dans le cadre de la VAE, le postulant est jugé sur ses attestations professionnelles et sur présentation devant le même jury que pour la formation initiale, d'un projet choisi parmi ses réalisations professionnelles.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Suivant le nombre de candidats, 6 à 15 membres de professionnels reconnus, extérieurs à l'école, y compris le président.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation	X		Suivant le nombre de candidats, 6 à 15 membres de professionnels reconnus, extérieurs à l'école, y compris le président.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Même jury que pour les étudiants en formation initiale.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Directeur artistique en communication visuelle et multimédia" avec effet au 01 juin 2009, jusqu'au 27 août 2018.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé Concepteur créateur en communication visuelle, avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2013. (En vertu de l'arrêté du 12 août 2013 les titulaires de la certification obtenue à compter du 01 juin 2009 peuvent se prévaloir du niveau I).

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Enregistrement pour 5 ans avec effet au 15 mars 2005 jusqu'au 15 mars 2010.

Décret n° 204-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au J.O du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au J .O du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : l'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1986 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 31 juillet 2000 publié au J.O du 11 août 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 12 novembre 1996 publié au J.O du 29 novembre 1996 portant homologation de titres et Diplômes de l'enseignement technologique. Extension de l'homologation du titre de l'ECV - ICA à l'ECV - ICB.

Arrêté du 9 janvier 1996 publié au J. O du 21 janvier 1996 portant homologation sous l'intitulé « Certificat Supérieur de Communication Visuelle ».

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

Pour l'ensemble des certificateurs entre 100 et 115 certifiés par an

#### Autres sources d'information :

site internet : <http://www.ecv.fr>

Les adresses mail :

[ecvparis@ecv.fr](mailto:ecvparis@ecv.fr)

[ecvbdx@ecv.fr](mailto:ecvbdx@ecv.fr)

[ecvaix@ecv.fr](mailto:ecvaix@ecv.fr)

[ecvnantes@ecv.fr](mailto:ecvnantes@ecv.fr)

[ecv](http://www.ecv.fr)

#### Lieu(x) de certification :

Institut de communication nantais (ICN) - ECV atlantique : Pays de la Loire - Loire-Atlantique ( 44) [Nantes]

Institut de communication de Provence (ICP) - ECV : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône ( 13) [Aix-en-Provence]

Institut de communication appliquée - Ecole de communication visuelle Paris (ICA/ECV) : Île-de-France - Paris ( 75) [Paris]

Institut de communication bordelais - Ecole de communication visuelle Bordeaux (ICB-ECV) : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde ( 33) [Bordeaux]

ECV Paris/ICA : 1 rue du Dahomey 75011 Paris - Tél : 01 55 25 80 10

ECV Aquitaine/ICB : 42 quai des Chartrons 33000 Bordeaux - Tél : 05 56 52 90 52

ECV Atlantique /ICN : 17 rue Deshoulières 44000 Nantes - Tél : 02 40 69 15 13

ECV Provence/ICP 580 avenue Mozart 13100 Aix-en-Provence - Tél : 04 42 93 41 13

#### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Les lieux de certification et le site de formation :

ECV Nord Europe, 4 Parvis Saint Maurice - 59000 Lille

#### Historique de la certification :

Ancien libellé : « Concepteur en Communication Visuelle » (Arrêté du 11 mars 2005 publié au J.O. du 15 mars 2005) enregistré pour 5 ans au Répertoire National des Certifications Professionnelles à compter du 15 mars 2005 jusqu'au 15 mars 2010.

Dernier libellé : "Concepteur-créateur en communication visuelle" (Arrêté du 12 juillet 2010 paru au J.O. du 22 juillet 2010) enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles pour 3 ans à compter du 22 juillet 2010 jusqu'au 22 juillet 2013.

**Certification précédente :** Concepteur créateur en communication visuelle